

Le PREFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la société GRANULATS VICAT pour l'exploitation de la carrière de roches massives de La Guardia, sur le territoire de la commune de La Tour-sur-Tinée ainsi que son extension sur des terrains attenants.

Responsable chargé du suivi du projet : M. Jonathan TEADI, Chef de secteur Côte d'Azur de la société GRANULATS VICAT

En exécution de l'arrêté préfectoral du **26 AOUT 2013**, une enquête publique aura lieu du 23 septembre 2013 au 25 octobre 2013, en mairie de La Tour-sur-Tinée, concernant le projet susvisé.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé à la mairie de La Tour-sur-Tinée où il sera tenu à disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h – le vendredi de 14h à 17h, et consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de La Tour-sur-Tinée. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 25 octobre 2013.

Le public pourra également consulter la présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site internet de la préfecture (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Claude LEMAITRE, ingénieur en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Tour-sur-Tinée, aux jours et heures suivants :

- le lundi 23 septembre 2013 de 9h à 12h,
- le vendredi 4 octobre 2013 de 14h à 17h,
- le mercredi 9 octobre 2013 de 9h à 12h,
- le mardi 15 octobre 2013 de 9h à 12h,
- le vendredi 25 octobre 2013 de 14h à 17h.

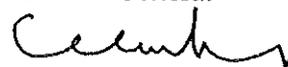
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des Populations – service Environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations et à la mairie de La Tour-sur-Tinée, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général



Gérard GAVORY